



ADMINISTRATION COMMUNALE DE SAINT-NICOLAS

Rue de l'Hôtel communal, 63 B- 4420 SAINT-NICOLAS

TF 04-254.71.05 Fax 04-254.71.56

Le 22 novembre 2018

Aux membres du Conseil Communal de Saint-Nicolas

Le Collège Communal vous prie d'assister à la séance du Conseil Communal qui se tiendra le **Lundi 03 décembre 2018** à **19h30**, en l'Hôtel communal de Saint-Nicolas, Salle du Conseil.

Le Directeur Général,

Par le Collège,



Le Bourgmestre,

SEANCE PUBLIQUE

CONSEIL COMMUNAL

- (1) Présidence temporaire selon l'article L1122-15 - Communication.

ELECTIONS

- (2) Élections communales - Communication de la validation.
- (3) Conseil communal - Vérification des pouvoirs des conseillers élus, prestation de serment et installation.
- (4) Conseillers communaux - Formation du tableau de préséance.
- (5) Conseillers communaux - Formation des groupes politiques - Prise d'acte.
- (6) Conseil communal - Adoption d'un pacte de majorité.
- (7) Bourgmestre - Prestation de serment et installation.
- (8) Échevins - Prestation de serment et installation.
- (9) CPAS - Élection de plein droit des conseillers de l'action sociale présentés par les groupes politiques.
- (10) Conseil de police - Élection de 9 conseillers de police et leurs suppléants.

BUDGET

- (11) Délégation du Conseil Communal au Collège Communal par référence au Code de démocratie locale et de la décentralisation art. L1222-3 - Dépenses budgétaires ordinaires.
- (12) Délégation du Conseil Communal au Collège Communal par référence au Code de démocratie locale et de la décentralisation art. L1222-3 - Dépenses budgétaires extraordinaires jusque 30,000 € HTVA.

CONSEIL COMMUNAL

- (13) Fixation du montant des jetons de présence des Conseillers.